



LEGENDE

- R ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs
- Eb ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- C : Coulée
- Eb : Eboulement , de blocs ou de pierres
- R : Ravinement
- NE ZONE NON EXPOSEE



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE
CASTAGNIERS**

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

ZONAGE REGLEMENTAIRE

MODIFICATION N°1 : Secteur du Vallon du Roguez

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général /
DRH / D 3885*
Frédéric MAC KAIN

Echelle : 1/2500

ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION : 18 SEPTEMBRE 2015

ARRÊTÉ D'APPROBATION : 01 AVR. 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU - RISQUES